Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 064-216404780-20260922-A202609010-AR

Commune de SAINT-FAUST
Pyrénées-Atlantiques

N°202609-010

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons à l'occasion d'une soirée Blues.

Le Maire de la commune de Saint Faust (Pyrénées Atlantiques)

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.3335-4 et D.3335-16 et suivants du Code de la Santé Publique,

Vu la demande présentée par SASU LE BEC Bénédicte Gérante, en date du 22 septembre 2026, sollicitant l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire au 10 chemin Serrot 64110 Saint-Faust, le samedi 26 septembre 2026 de 19h00 à minuit.

ARRÊTE

Article 1er : SASU LE BEC Bénédicte Gérante, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une soirée Blues au 10 chemin Serrot 64110 Saint Faust le samedi 26 septembre 2026 de 19H00 à minuit.
À charge pour elle de se conformer à toutes les autres prescriptions réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et notamment à l'arrêté préfectoral n°64-2020-05-13-003 réglementant la vente de boissons alcooliques dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

SASU LE BEC Bénédicte Gérante est informée qu'elle ne doit pas vendre ou offrir de l'alcool autre que ceux autorisés 1er et 3 ième groupe c'est-à-dire :

- **Groupe 1** *boissons sans alcool* **:** Sirop, jus, Sodas, eaux...
- **Groupe 3** *Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels :*
 Vin, bière, champagne.

Article 2ème : Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, sera adressé à :

- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gan

Fait à Saint Faust, le 22 septembre 2026
Le Maire, Victoire MAHIEU

MAIRIE de ST-FAUST (Pyrénées-Atlantiques)